

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV 1 du 02/09/2025

Présents en visio : Mmes Piveteau Cindy, Salzat Vanessa, Mr Lucas Serge (validation électronique)

Invitée : Mme Lucas Nathalie

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

CATEGORIE U13F à 8

Constitution des poules de brassage U13F à 8

34 équipes engagées dont 2 équipes hors gironde

La commission décide de faire une première phase de brassage avec 6 poules de 6 équipes dont 2 avec un exempt. Dans le but de préserver un maximum les clubs girondins, la commission a décidé de mettre 1 équipe hors Gironde par poule, ce qui n'engendre qu'un grand déplacement aux équipes girondines des poules concernées en 1^{ère} phase de brassage.

Poule A 511449 Cenon Us 1 514831 Fce Mérignac Arlac 1 530681 Gaur. Peujard 1 564521 Gf Rd Pe2m 2 565263 Rg Bastide Féminin 1 505581 Saint André Cubzac Fc 1	Poule B 500110 Béglais Ca 1 525228 Cestas Sag 1 564521 Gf Rd Pe2 1 514619 Mas Ac 1 505679 Mérignacais Sa 1 Exempt	Poule C 505841 Agenais Su 1 581278 Coteaux Dordogne As 1 581856 Gradignan Fc 1 521895 Léognan Usc 1 580608 Talence Fc 1 Exempt
Poule D 552034 Arsac Le Pian Médoc 1 515156 Bouscataise Us 1 764821 Cmff 1 544160 St Bruno Union Fcs 1 513182 St Médard en Jalles 1 518036 Taillanaise As 1	Poule E 535776 Bassens Cmo 1 511449 Cenon Us 2 553257 Estuaire Hte Gde Fc 1 551006 Nord Gironde Us 1 565263 Rg Bastide Féminin 2 505581 St André Cubzac Fc 1	Poule F 505701 Andernos Sport 1 564840 Artigues Fc Héritage 1 580598 Bassin Arcachon Fc 1 505674 Bordeaux Chanteclerc 1 552060 Lège Cap Ferret Us 1 531514 Sallois Ca 1

La première phase sera organisée avec des matchs aller/retour, la seconde phase sera organisée comme suit :

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES**PV 1 du 02/09/2025****D1F**

2 poules de 6 équipes matchs aller/retour : les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule

D2F

2 poules de 6 équipes matchs aller/retour : les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule

D3F

1 poule de 10 équipes matchs simples : les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème}

En fin de saison 2025/2026 il sera organisé une finale de championnat pour la D1F et la D2F, le premier de chaque poule par niveau participera à la finale.

L'organisation de la seconde en D3F phase est sous réserve d'engagement de nouvelles équipes.

CATEGORIE U15F à 8**Constitution des poules U15F à 8**

9 équipes engagées

La commission décide de faire une première phase avec 1 poule de 9 équipes.

Poule Unique

514831 Blanquefortaise Es 1

515156 Bouscataise Us 1

525228 Cestas Sag 2

530681 Gaur. Peujard 1

564925 Libourne Foot 2024 1

521899 Pessac Alouette Fc 1

500139 Pessacais Stade Uc 1

518025 St Denis de Pile Us 1

580608 Talence Fc 1

Exempt

La première phase sera organisée avec des matchs simples, la seconde phase sera organisée comme suit :

D1F

1 poule de 5 équipes matchs aller/retour : les équipes classées 1^{ère} à 5^{ème}

D2F

1 poule de 4 équipes matchs aller/retour : les équipes classées 5^{ème} et 9^{ème}

L'organisation de la seconde phase est sous réserve d'engagement de nouvelles équipes.

CATEGORIE U15F à 11**Constitution des poules de brassage U15F à 11 Brassage LFNA**

10 équipes engagées

La commission décide de faire une première phase avec 2 poules de 5 équipes.

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES**PV 1 du 02/09/2025**

Poule A	Poule B
552034 Arsac Le Pian Médoc 1	514831 Fce Mérignac Arlac 1
564840 Artigues Fc Héritage 1	521895 Léognan Usc 1
505837 Cauderan Agja 1	565263 Rg Bastide Féminin 1
525228 Cestas Sag 1	505581 St André Cubzac Fc 1
505679 Mérignacais Sa 1	513182 St Médard en Jalles 1
Exempt	Exempt

La première phase sera organisée avec des matchs aller/retour.

A la fin des brassages, 3 équipes accéderont en R1F LFNA pour la seconde phase

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule et le meilleur second

Constitution des poules U15F à 11 Niveau 2

9 équipes engagées

La commission décide de faire une première phase avec 1 poule de 9 équipes

Poule Unique
564840 Artigues Fc Héritage 2
535776 Bassens Cmo 1
511449 Cenon Us 1
511449 Cenon Us 2
505760 Eysinaise Es 1
505814 La Brède Fc 1
552060 Lège Cap Ferret Us 1
564642 L'Isle Rc Gj 1
531514 Sallois Ca 1
Exempt

La première phase sera organisée avec des matchs simples.

2^{ème} Phase

L'organisation de la seconde phase sera établie en début de saison en concertation avec la LFNA et en fonction des équipes des districts voisins demandant l'engagement en Gironde.

Un mail avec toutes les informations sera envoyé aux clubs pour les tenir informés.

CATEGORIE U14/U17 F à 8**Constitution des poules de brassage U14F/U17F à 8**

25 équipes engagées dont 4 équipes hors gironde

La commission décide de faire une première phase de brassage avec 6 poules de 5 équipes avec un exempt.

Dans le but de préserver un maximum les clubs girondins, la commission a décidé de mettre 1 équipe hors Gironde par poule, ce qui n'engendre qu'un grand déplacement aux équipes girondines des poules concernées en 1^{ère} phase de brassage.

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV 1 du 02/09/2025

Poule A 537590 Belvesois Fc 1 553792 Coteaux Libournais 1 535014 Grignolais Ca 1 564771 Jeunes de Langon 1 505676 Landiras Ent 1 Exempt	Poule B 580598 Bassin Arcachon Fc 1 500110 Béglaïs Ca 1 519360 Biscarosse Olymp. 1 552060 Lège Cap Ferret Us 1 521899 Pessac Alouette Fc 1 Exempt	Poule C 552034 Arsac Le Pian Médoc 1 523443 Bruges Es 1 551006 Nord Gironde Us 2 505555 Pauillac St Laurent 1 518036 Taillanaise As 1 Exempt
Poule D 535776 Bassens Cmo 1 511449 Cenon Us 1 565279 GJ Vézère Pgrd Noir 1 564925 Libourne Foot 2024 1 518025 St Denis de Pile Us 1 Exempt	Poule E 564521 Gf Rd Pem 1 514619 Mas Ac 1 551006 Nord Gironde Us 1 500139 Pessacais Stade Uc 1 519713 Us Fargues Toulennaise 1 Exempt	

La première phase sera organisée avec des matchs aller/retour, la seconde phase sera organisée comme suit :

D1F

1 poule de 6 équipes matchs aller/retour : les équipes classées 1^{ère} et le meilleur 2^{ème}

D2F

2 poules de 5 équipes matchs aller/retour : les équipes classées 2^{ème}, 3^{ème} et le meilleur 4^{ème}

D3F

1 poule de 9 équipes match simple : les équipes classées 4^{ème} et 5^{ème}

En fin de saison 2025/2026 il sera organisé une finale de championnat pour la D2F, le premier de chaque poule par niveau participera à la finale.

CATEGORIE U18F à 11

Constitution des poules U18F à 11 Brassage LFNA

15 équipes engagées

La commission décide de faire une première phase avec 3 poules de 5 équipes.

Poule A 514831 Fce Mérignac Arlac 1 564521 Gf Rd Pe2m 1 564771 Jeunes de Langon 1 509442 Lormont Us 1 505581 St André de Cubzac Fc 1 Exempt	Poule B 525228 Cestas Sag 1 500211 Girondins Bordeaux 1 521895 Léognan Usc 1 565263 Rg Bastide Féminin 1 513182 St Médard en Jalles 1 Exempt	Poule C 580598 Bassin Arcachon Fc 1 505837 Cauderan Agja 1 581856 Gradignan Fc 1 505679 Mérignacais Sa 1 500021 Stade Bordelais 1 Exempt
--	---	---

La première phase sera organisée avec des matchs simples.

A la fin des brassages, 2 équipes accéderont en R1F LFNA pour la seconde phase, les 2 meilleures équipes classées premières des 3 poules de brassage

Constitution des poules U18F à 11 Niveau 2

4 équipes engagées

La commission décide de faire une première phase avec 1 poule de 4 équipes



COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV 1 du 02/09/2025

Poule Unique

764821 Centre Médoc FF Ent 1

525228 Cestas Sag 2

560218 Mascaret Fc 1

518025 St Denis de Pile Us 1

La première phase sera organisée avec des matchs aller/retour.

2^{ème} Phase

L'organisation de la seconde phase sera établie en début de saison en concertation avec la LFNA et en fonction des équipes des districts voisins demandant l'engagement en Gironde.

Un mail avec toutes les informations sera envoyé aux clubs pour les tenir informés.

LUCAS Serge

Animateur de la commission